

Le 5 janvier 2017

**POINT 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL**

Approbation du procès-verbal : voté à l'unanimité

**POINT 2 - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Il est proposé de modifier le règlement intérieur :

- -Les documents seront envoyés par mail et en format papier,
- -Une réunion préparatoire sera tenue au moins 8 jours avant la séance en visio,

La CGT a demandé la possibilité de la tenue d'une assemblée extraordinaire par seulement 2 Organisations Syndicales et non par la moitié,

La CGT a demandé la possibilité de rajout de questions à l'ordre du jours se fasse par seulement 2 os au lieu de la moitié,

Ces propositions ont été voté par la grande majorité des présents.

Le mécontentement de l'Administration s'est vite sentir par cette mise en défaut, légitime et réglementaire en précisant que l'avis des représentants du personnel à la CAP n'était seulement que consultatif.

15h45 : arrivée en séance de la CFDT

**POINT 3 – DETACHEMENT, INTEGRATION, DISPONIBILITE**

- 1) Détachements : 11 demandes  
Toutes les demandes sont acceptées à l'unanimité
- 2) Disponibilités: 35 demandes  
Toutes les demandes sont acceptées à l'unanimité
- 3) intégration à la collectivité : 15 demandes :  
Toutes les demandes sont acceptées à l'unanimité
- 4) Mise à disposition auprès CASSC (œuvres sociales site de Montpellier): 5 demandes  
Toutes les demandes sont acceptées à l'unanimité

**POINT 4 – AVANCEMENT D'ECHELON**

- 1) **adjoint administratif 1ere et 2ème classe :**
  - 4 avancements d'échelon 3 au 4,
  - 1 avancement de l'échelle 4 à la 5,
  - 1 avancement de l'échelle 6 à la 7.
- 2) **ATT2**
  - ATT2 d'échelon 3 au 4 : 23 avancements
  - ATT2 de échelon 4 à 5: 11 avancements

- ATT2 de échelon 5 à 6 : 10 avancements
- ATT2 de échelon 6 à 7 : 2 avancements
- ATT2 de échelon 7 à 8 : 3 avancements
- ATT2 d'échelon 8 à 9 : 1 avancement

### 3) ATT1

- Att1 de l'échelon 4 à 5 : 1 avancement
- Att1 de l'échelon 6 à 7 : 1 avancement
- Att1 de l'échelon 8 à 9 : 1 avancement
- Att1 de l'échelon 11 à 12 : 1 avancement

### 4) ATP2

- Atp2 de l'échelon 3 à 4 : 1 avancement
- Atp2 de l'échelon 6 à 7 : 3 avancements
- Atp2 de l'échelon 7 à 8 : 1 avancement
- Atp2 de l'échelon 8 à 9 : 2 avancements
- Atp2 de l'échelon 9 à 10 : 1 avancement

### 5) ATP1

- Atp1 de l'échelon 4 à 5 : 30 avancements
- Atp1 de l'échelon 6 à 7 : 1 avancement

Avec l'application du PPCR au 1er janvier 2017, les passages de grade Att2 deviennent C1, Att1, Atp2 et agent de maîtrise deviennent C2, Apt1 et agent de maîtrise principal deviennent C3.

Les temps de passage de grade et de carrière s'allongent avec des conditions plus contraignantes,

## POINT 5 – TEMPS PARTIELS

Refus de temps partiel :4

La CAP a votée contre à sa grande majorité contre,  
La CGT sera vigilante à l'application de ces 4 temps partiels,

## POINT 6 – STAGE

Prorogation de stage: 2

Toutes les demandes sont acceptées à l'unanimité

La CGT demande à ce que les renouvellements de stage soient faites dans un autre établissement,

## POINT 7 – TITULARISATION

Après une suspension de séance à la demande des organisations syndicales, nous avons voté le refus de titularisation avec l'accord de l'intéressé, car l'Administration s'engage à lui trouver dans les plus brefs délais d'un poste technique en lycée,

La CGT regrette que FO, n'ait pas souhaité ni prendre la parole, ni se positionner de façon nette au différents votes, en s'abstenant sur tous les points.

*Si vous souhaitez avoir des explications ou des informations vous concernant, les élu-e-s de la CGT de la CAP C se tiennent à votre disposition.*

### Titulaires

**BARAQUIN** Gérard  
**MAYRAN** Jean-Marc

### Suppléants

**DURAND** Sophie  
**BLASCO** Laurent